

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/College-circulaire-de-mise-en-oeuvre-presque-bouclée>



école & société

Collège : circulaire de mise en œuvre (presque) bouclée

- Éducation - Collège 2016 - Action du SE-Unsa -

Date de mise en ligne : jeudi 18 juin 2015

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le SE-Unsa a participé le 17 juin à la dernière réunion de travail sur la **circulaire de mise en œuvre de la réforme du collège**. Celle-ci est maintenant stabilisée. Revue de détail des **avancées** obtenues et des **exigences** encore à porter :

Le SE-Unsa a obtenu des **améliorations** sur les points suivants :

- Une **introduction plus explicite sur le sens de la réforme** : priorité aux plus fragiles et mise en cohérence des structures, des programmes et de l'évaluation.
- L'affirmation de la nécessaire **mixité sociale et scolaire des classes**.
- L'implication de **tous les professionnels** dans les enseignements complémentaires et l'importance des **partenariats** dans les parcours.
- La reconnaissance des compétences respectives des **enseignants documentalistes et des CPE** dans l'élaboration et la mise en œuvre des enseignements complémentaires et en particulier des EPI.
- L'attention à porter dans les emplois du temps aux créneaux libérés pour le **travail en équipe**.
- L'indication de la **priorité aux sciences expérimentales, à la technologie, aux langues vivantes et à l'EMC** pour l'attribution de moyens complémentaires pour mettre en place des groupes à effectif réduit.
- L'explicitation du rôle du **conseil pédagogique** dans la préparation de l'organisation des enseignements dont l'AP et les EPI.
- L'appel au **volontariat** pour la première vague d'enseignants participant à la première journée de formation.

EPI LCA et LCR

Le ministère n'a pas souhaité modifier la rédaction des paragraphes sur les EPI LCA et LCR et sur les enseignements de complément Latin et LVR. Nous continuons à en **dénoncer le flou** qui fait reposer sur les équipes locales la responsabilité de choix d'organisation aux conséquences non négligeables pour les professeurs de ces disciplines et pour l'organisation de tous les EPI dans les établissements.

La rédaction actuelle, bien qu'elle n'exclue pas d'autres organisations, privilégie une approche complètement **dérogatoire** des 2 EPI qui s'adresseraient sur les 3 ans du cycle aux élèves volontaires pour les enseignements de complément. Ceux-ci seraient donc regroupés pendant 8 heures sur le cycle 4. Ce regroupement contraindrait les équipes à organiser les autres EPI en fonction des choix d'un groupe limité d'élèves, probablement les seuls élèves d'ailleurs à se voir reconnaître le droit d'exercer un tel choix. **Au SE-Unsa, nous demandons que l'EPI LCA soit proposé à tous les élèves, en particulier en classe de cinquième.**

Faute d'obtenir la modification de la rédaction de la circulaire, nous avons demandé que les **différents scénarios possibles** soient clairement présentés aux équipes dans un document complémentaire à la rentrée.

CONCERTATION ET FORMATION

Inclure au moins partiellement le temps de concertation et le temps de formation dans le temps de service de tous les enseignants (les 18 heures des certifiés et les 15 heures des agrégés) reste un combat à mener pour tous ceux qui n'exercent pas dans les REP+ (ils bénéficient d'une pondération de 1,1).

Le nouveau statut des enseignants du second degré n'a pas prévu de quantifier ces temps dans la nouvelle définition des obligations réglementaires de service même si ces missions sont inscrites comme obligatoires car liées

directement aux tâches d'enseignement.

La circulaire prévoyait d'inscrire ce travail en équipe "dans l'emploi du temps des enseignants dans le cadre de leurs missions liées au service d'enseignement." Cette formulation est inadaptée aux besoins des enseignants et aux statuts et missions de tous les personnels, notamment les CPE.

Nous avons plaidé pour qu'au niveau local, on dégage **des plages libérées de la prise en charge des élèves** pour mener dans de bonnes conditions le travail en équipe indispensable à la préparation de la mise en œuvre de la réforme. Il s'agit de rendre possible les réunions d'équipe sur des créneaux libérés, afin d'éviter les réunions qui se déroulent après les heures de cours.

Le texte de la circulaire sera modifié en conséquence pour préciser que ce travail en équipe s'appuie sur des temps organisés dans l'emploi du temps. C'est une possibilité d'organiser ainsi le travail interne de manière plus souple et plus efficace sans empiéter sur d'autres temps contraints pour les personnels.

La circulaire apporte quelques précisions attendues sur certains dispositifs spécifiques :

- Les **3èmes prépa-pro** auront le même volume horaire de base que les 3èmes ordinaires et bénéficieront d'une **dotations supplémentaire de 6 heures** pour la découverte du monde professionnel.
- Les sections à horaire aménagé continueront à bénéficier du même type d'aménagement à partir de la nouvelle grille horaire.

A la demande du SE-Unsa, le ministère s'engage à apporter **une réponse transitoire à la perte horaire en LV2** des élèves qui entreront en classe de 4ème à la rentrée 2016.

Enfin, l'arrêté sera complété pour faire référence explicitement aux **langues vivantes régionales**.

En pièce jointe, la **version provisoire de la circulaire** avant dernières modifications de rédaction pour publication début juillet.